

CONSOLIDER LES LIENS TRANSATLANTIQUES OFFICIELS

Recommandation 17

Que le gouvernement fédéral redouble d'efforts pour élargir les relations bilatérales Canada-UE. Dans le cadre de l'Initiative commerciale Canada-Union européenne [ICCUE], diverses mesures pourraient être prises : négocier des accords de reconnaissance mutuelle dans un plus grand nombre de secteurs industriels, poursuivre les efforts de facilitation du commerce, établir de meilleurs mécanismes bilatéraux pour prévenir les irritants commerciaux. Il y aurait lieu d'envisager la création d'un groupe bilatéral dépendant de l'ICCUE qui serait chargé d'examiner systématiquement les obstacles au commerce Canada-UE découlant des normes réglementaires.

Le gouvernement du Canada continue de considérer l'Initiative commerciale Canada-Union européenne comme un instrument utile pour orienter les efforts en vue de réduire les obstacles au commerce et à l'investissement. L'ICCUE permet de fixer des objectifs précis qui sont revus tous les six mois, lors des sommets Canada-UE; elle peut donc jouer un rôle précieux en ce qui concerne l'impulsion politique nécessaire pour régler les problèmes bilatéraux.

À la réunion de novembre 2000 du Comité mixte de coopération (CMC), le Canada a proposé un certain nombre de nouveaux objectifs que l'ICCUE pourrait adopter. Dans les discussions qui ont suivi, la Commission européenne a signifié qu'elle préférerait qu'on procède d'abord à un sondage auprès des gens d'affaires de part et d'autre afin de connaître leurs priorités concernant les obstacles au commerce et à l'investissement. Les objectifs de l'ICCUE seraient par la suite modifiés en fonction des réponses obtenues. Cette approche semblait tout particulièrement pertinente en ce qui concerne les entraves réglementaires, car elle aiderait à découvrir celles qui inquiètent le plus les exportateurs. Vu les ressources qu'exigerait la négociation de nouvelles annexes aux accords existants de reconnaissance mutuelle, qui porteraient par exemple sur la création d'organismes d'évaluation de la conformité ou sur l'harmonisation des normes, le Canada et l'UE estiment tous deux qu'un exercice de priorisation fondé sur le sondage susmentionné leur permettrait d'adopter l'approche la plus efficace. Nous sommes en voie de procéder à ce sondage.